

## CFVU du 7 mai 2020, dématérialisée sous format audiovisuel.

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'université de Poitiers ;*

*Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;*

*Vu la délibération n° CA-6-7-04-2020-01 du Conseil d'Administration des 6 et 7 avril 2020 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial de l'Université de Poitiers ;*

*Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.*

### **Délibération n°CFVU 20200507\_14 – IUT 16 : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020**

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

*Vu la délibération n°CFVU 20200416\_02 de la CFVU du 16 avril 2020, concernant Les principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020 à l'échelle de l'université de Poitiers ;*

*Vu la délibération n°CFVU 20200507\_06 relative à la seconde chance ;*

La déclinaison des principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020 de l'université de Poitiers dans les formations de l'IUT 16 seront celles annexées.

Décompte des voix : **La mesure est adoptée**

Décompte des votants : 33

Pour : 26

Contre : -

Abstention : 7

Fait à Poitiers, le 7 mai 2020

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire



Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le 11/05/2020

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

#### **Voies et délais de recours**

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

## CFVU du 7 mai 2020, dématérialisée sous format audiovisuel.

**14.IUT 16 - principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C)  
2019-2020**
**DUT**

	Prise en compte des notes avant confinement	Evaluation à distance après 13 mars	Aménagement des MCCC
<b>DUT TC</b>			
<b>DUT TC 1</b>	x	x	<p>Le semestre pair sera validé sur la base des évaluations effectuées avant confinement le 16 mars et sur les travaux rendus et évaluations de remplacement à distance depuis le début du confinement. Maintien du contrôle continu dans les UE.</p> <p>Aucune neutralisation d'UE</p> <p>2 modules neutralisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Technologie de l'information et de la communication 2 » Y1CL212M</li> <li>- « Développement des compétences relationnelles » Y1CL233M</li> </ul>
<b>DUT TC2 2</b>	x	x	<p>Le semestre pair sera validé sur la base des évaluations effectuées avant confinement le 16 mars et sur les travaux rendus et évaluations de remplacement à distance depuis le début du confinement. Maintien du contrôle continu dans toutes les UE sauf pour l'UE stage : contrôle terminal</p> <p>Aucune neutralisation d'UE</p> <p>1 module neutralisé « Logique mathématique » Y2CL0300</p> <p>Travail de substitution au stage remplacera le stage Y2CL432G et sera évalué en contrôle terminale et non en contrôle continu</p>

	Prise en compte des notes avant confinement	Evaluation à distance après 13 mars	Aménagement des MCCC
<b>DUT QLiO</b>			
<b>DUT QLiO 1</b>	x	x	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'UE1 (5 notes en CCI), les modules Y1QL211M, Y1QL214M, n'auront qu'une note, les modules Y1QL216M, Y1QL217M, sont neutralisés,</li> <li>• Pour l'UE2 (4 notes en CCI), les modules Y1QL222M, Y1QL223M, Y1QL225M, Y1QL226M, n'auront qu'une note et les modules Y1QL221M, Y1QL224M, sont neutralisés,</li> <li>• Pour l'UE3 (5 notes en CCI), les modules Y1QL233M, Y1QL236M, n'auront qu'une note et le module Y1QL232M est neutralisé.</li> </ul>
<b>DUT QLiO 2</b>	x	x	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'UE1 (4 notes en CCI), les modules Y2QL411M, Y2QL414M, n'auront qu'une note,</li> <li>• Pour l'UE2 (4 notes en CCI), les modules Y2QL423M, n'aura qu'une note et le module Y2QL424M est neutralisé,</li> <li>• Pour l'UE3 (1 note en CCT) le stage n'est pas évalué. Les notes de stage sont remplacées par l'évaluation d'un rapport d'activité, d'un travail de substitution obligatoire, qui donnera lieu à un mémoire.</li> </ul>

	Prise en compte des notes avant confinement	Evaluation à distance après 13 mars	Aménagement des MCCC
<b>DUT GEII</b>			
<b>DUT GEII 1</b>	x	x	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de neutralisation d'UE au S2. Certains enseignements nécessitant des expérimentations ont été annulés comme le module Y1IM225M : PT2 (UE22),</li> <li>• Allègement et réduction du nombre d'examens (épreuves) dans chaque module, Par exemple, module Y1IM212M Automatismes (UE 21), suppression d'un ET et un PT, modules Y1IM211M Conversions d'énergie, suppression d'un ET et d'une PT,</li> <li>• Des évaluations de rattrapage à distance seront organisées pour les étudiants qui étaient ABJ avant le 13 mars,</li> <li>• Nombre suffisant de CCI dans chaque UE : UE 21 (9 notes de CCI), UE 22 (6 notes en CCI), UE 23 (8 notes en CCI),</li> <li>• Des évaluations de rattrapage seront organisées pour les étudiants recensés en fracture numérique, sociale ou sanitaire.</li> </ul>
<b>DUT GEII2</b>	x	x	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de neutralisation d'UE au S4,</li> <li>• Suppression du module Y2IM422M (UE 42) Intégrer l'expérience professionnelle,</li> <li>• Allègement et réduction du nombre d'épreuves dans les modules, par exemple, module Y2IM424M MCEN-COMNUM (UE 42) suppression d'une PT,</li> <li>• Nombre suffisant de CCI dans chaque UE : UE 42 (11 notes de CCI), UE 43 (8 notes de CCI). L'activité de substitution au stage et les projets tutorés sont évalués uniquement par le mémoire (pas d'oral).</li> </ul>
<b>GEII2 apprentissage</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de neutralisation d'UE ou de module au S4 : Certains modules ont été évalués avant le confinement, d'autres après le confinement,</li> <li>• Pas de suppression de module,</li> <li>• Allègement et réduction du nombre d'examens dans les modules, par exemple, module MCEN-MOD suppression d'une PT,</li> <li>• Les matières manquantes sont évaluées par les maîtres d'apprentissage comme d'habitude.</li> <li>• Certaines matières font partie du semestre 3. Pour l'apprentissage les jurys S3 et S4 sont confondus en fin de S4.</li> </ul>

	Prise en compte des notes avant confinement	Evaluation à distance après 13 mars	Aménagement des MCCC
<b>DUT MMI</b>			
<b>DUT MMI 1</b>	x	x	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'oral pour les activités transverses (projet tutoré).</li> <li>• Pas de neutralisation d'UE au S2 (Minimum de 4 épreuves CCI par UE). Cependant, certains modules devaient commencer après la date du confinement. Il est donc impossible de les évaluer. Les modules suivants seront donc neutralisés :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Y1UI219M : eco-mesca (UE1)</li> <li>• Y1UI221M : cults (UE2)</li> <li>• Y1UI224M : réseaux (UE2)</li> </ul> </li> <li>• Les travaux d'art du module Y1UI214M : esthétique sont difficiles à collecter. Néanmoins, les notes de ce module sont généralement en faveur des étudiants. Proposition : Attendre le déconfinement pour envisager une neutralisation (ou pas) selon les possibilités d'envoyer les visuels (photos ou vidéo) des réalisations des étudiants.</li> <li>• Allègement et réduction du nombre d'examens dans chaque module.</li> <li>• Des évaluations de rattrapage à distance seront organisées pour les étudiants qui étaient ABJ avant le 13 mars.</li> <li>• Des évaluations de rattrapage seront organisées pour les étudiants recensés en fracture numérique, sociale ou sanitaire. Si impossibilité d'organiser les rattrapages, neutralisation des modules concernés pour ces étudiants.</li> </ul>
<b>DUT MMI 2</b>	x	x	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de neutralisation d'UE ou de module au S4 (Minimum de 4 épreuves CCI par UE) : Certains modules ont été évalués avant le confinement. Les activités sous forme de projet à rendre ont été lancées avant le confinement. <b>Neutralisation du module Y2UI146M : image 3D.</b></li> <li>• L'activité de substitution au stage et les projets tutorés sont évalués uniquement sur le mémoire (pas d'oral).</li> <li>• Allègement et réduction du nombre d'épreuves dans chaque module.</li> </ul>

## DUT GMP

	Prise en compte des notes avant confinement	Evaluation à distance après 13 mars	Aménagement des MCCC
<b>DUT GMP</b>			
<b>DUT GMP1</b>	x	x	<p>Pas de neutralisation d'UE au S2. Aménagement des épreuves au niveau des modules.</p> <p><b>Modules : Conception mécanique Y1GM011M, Ingénierie Design Y1GM012M, Sciences des matériaux Y1GM114M, Métrologie : métrologie tri-dimensionnelle et états de surfa Y1GM223M</b> : Allègement du nombre d'évaluations par UE → le semestre pair sera validé sur la base des évaluations effectuées avant le 16 mars et sur les quelques travaux rendus depuis le début du confinement. Modification des % liés aux modalités de chaque épreuve.</p> <p><b>Module : Méthode : de la définition du produit au processus Y1GM222M</b> : Suppression des épreuves pratiques techniques. Modification des % lié aux modalités chaque épreuve.</p> <p><b>Module : EEA : automatisation d'un poste de travail, sécurité Y1GM224M</b> : Ajout de nouvelles modalités (1 ET &amp; 1 PT). Modification des % liés aux modalités de chaque épreuve.</p> <p><b>Module : Ingénierie Design Y1GM202M, Travaux de synthèse et projets Y1GM236M</b> : Suppression de l'épreuve orale. Modification des % liés aux modalités de chaque épreuve.</p>
<b>DUT GMP2</b>	x	x	<p>Pas de neutralisation d'UE au S4. Aménagement d'épreuves au niveau des modules.</p> <p><b>Modules : PE FluTherm Y2GM415M, PE Mecatro Y2GM425M</b> : Allègement du nombre d'évaluations par UE → le semestre pair sera validé sur la base des évaluations effectuées avant le 16 mars et sur les quelques travaux rendus depuis le début du confinement. Modification des % liés aux modalités de chaque épreuve.</p> <p><b>Module : Production-préparation d'une production dans conditions industrielles Y2GM422M</b> : Suppression des Quitus Présence et des évaluations des pratiques techniques. Modification des % liés aux modalités de chaque épreuve.</p> <p><b>Module : PE Ecolo Y2GM426M</b> : Neutralisation d'ELP.</p> <p><b>Module : Immersion professionnelle Y2GM441G</b> : Mise en place de stage de substitution. Suppression de l'oral de stage.</p>

**Licence Professionnelle**

	Prise en compte des notes avant confinement	Evaluation à distance après 13 avril	Aménagement des MCCC
<b>LP-TSI Techniques du Son et de l'Image</b>	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression de l'évaluation YWIM04404 (RDE production technique)</li> <li>• Modification du coefficient de l'évaluation YWIM04403 (RDE Production technique) - Nouvelle valeur du coeff : 2</li> <li>• Quelques aménagements sont mis en place pour évaluer le projet tutoré (épreuve : YWIM062J), qu'il soit réalisé par un étudiant alternant ou étudiant initial. Le principal aménagement est l'acceptation d'une note d'intention plutôt que d'une réalisation aboutie</li> <li>• Stage évalué normalement ou par un travail de substitution obligatoire qui donnera lieu à un mémoire (YWIM07202), une soutenance (YWIM07203) et une évaluation du travail technique (YWIM07201)</li> </ul>

	Prise en compte des notes avant confinement	Evaluation à distance après 13 mars	Aménagement des MCCC
<b>LP-MEI Management des échanges internationaux</b>	X		Toutes les évaluations ont été effectuées avant le 13 mars. Stage effectif ou un travail de substitution avec note de rapport écrit et soutenance.

	Prise en compte des notes avant confinement	Evaluation à distance après 13 mars	Aménagement des MCCC
LP- MN Maquettiste numérique	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Neutralisation du YWPI122M (Communication graphique -8h de TP) basée sur l'utilisation du logiciel AdobeAcrobat, auquel les étudiants n'avaient pas accès après le confinement</li> <li>• Neutralisation du YWPI125M (Brevets propriétés industrielles – 4h de TP) : impossibilité pour l'enseignant vacataire de dispenser cet enseignement après le confinement</li> <li>• Neutralisation du YWPI164M (Prototypage rapide et design 3D – 9h de TD)</li> <li>• Aménagement pour l'évaluation orale des projets tuteurés YWPI19102 : pas de soutenance mais notation sur la base d'une vidéo ou d'un PowerPoint commenté</li> </ul> <p>Stage évalué normalement ou par un travail de substitution obligatoire qui donnera lieu à un mémoire (YWPI18101), une soutenance (YWPI18102) et une évaluation du travail technique (YWPI18103)</p>